

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

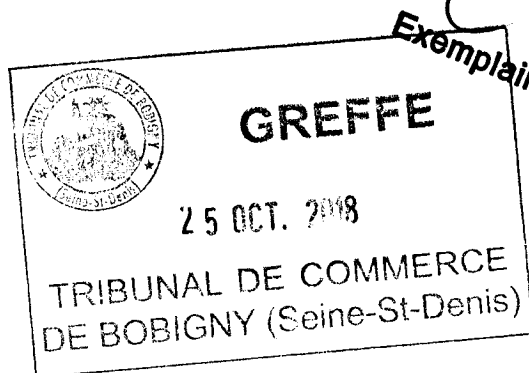
Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2006 B 06958 Numéro SIREN : 490 864 790 Nom ou dénomination : Groupe BatiSanté
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2018 sous le numéro de dépôt 22847

VACHON ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres



Groupe BatiSanté
(Anciennement B.A.I.)
Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

VACHON ET ASSOCIES

54, rue de Clichy
75 009 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

**Groupe BatiSanté
(Anciennement B.A.I.)**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Associés de la société Groupe BatiSanté,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Groupe BatiSanté relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion**■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du comité de direction.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le comité de direction.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 26 avril 2018

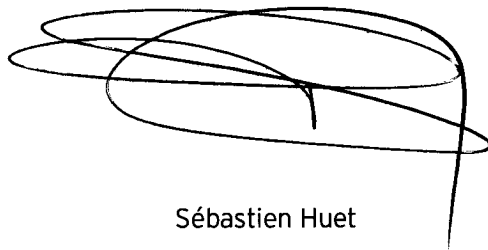
Les Commissaires aux Comptes

VACHON ET ASSOCIES



Bertrand Vachon

ERNST & YOUNG et Autres



Sébastien Huet

1. Table des matières

2.	Bilan consolidé en milliers d'euros /K€.....	3
3.	Compte de résultat consolidé en milliers d'euros K€.....	4
4.	Variation des capitaux propres - part du Groupe.....	5
5.	Tableau de financement par l'analyse des flux de trésorerie en milliers d'euros K€.....	6
6.	Référentiel comptable, méthodes de consolidation	7
6.1	Référentiel comptable	7
6.2	Méthodes de consolidation	7
6.3	Date de clôture des exercices des sociétés consolidées.....	7
7.	Méthodes et règles d'évaluation	8
7.1.	Écarts d'acquisition	8
7.2.	Immobilisations Incorporelles	9
7.2.1.	Marques et licences.....	9
7.2.2.	Logiciels et sites internet	9
7.3.	Immobilisations corporelles.....	9
7.4.	Test de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles.....	10
7.5.	Immobilisations financières	10
7.6.	Stocks et travaux en cours	10
7.7.	Clients et autres débiteurs	10
7.8.	Disponibilités.....	11
7.9.	Valeurs mobilières de placement.....	11
7.10.	Impôts différés	11
7.11.	Engagements de retraite et prestations assimilées	11
7.12.	Provisions.....	12
7.13.	Reconnaissance des produits	12
7.14.	Contrats de location-financement	12
7.15.	Critères retenus pour identifier les produits et les charges exceptionnels	13
7.16.	Résultat par action	13
7.17.	Estimations et jugements comptables déterminants.....	13
8.	Evènements significatifs de l'exercice	14
8.1.	Evolutions du périmètre.....	14
8.1.1.	Acquisition du Groupe ABSA	14
8.2.2.	Acquisition de la société AP3D SAS	14
8.3.	Restructurations.....	14
9.	Périmètre de consolidation.....	15

9.1.	Activité.....	15
9.2.	Informations sectorielles	15
9.3.	Liste des sociétés consolidées.....	16
10.	Comparabilité des comptes	16
10.1	Changements comptables	16
10.2	Changements de méthode de consolidation	16
11.	Explications des comptes su bilan et du compte de résultat et leurs variations.	16

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

31/12/2017

GROUPE BatiSanté

2. Bilan consolidé en milliers d'euros /K€

	Note	2017.12	2016.12
ACTIF			
Capital souscrit non appelé			
Ecart d'acquisition	1	11 135	6 624
Immobilisations incorporelles	2	224	585
Immobilisations corporelles	3	2 867	2 557
Immobilisations financières	4	387	384
Total actif immobilisé		14 612	10 150
Impôts différés - actif	13 & 23	760	1 315
Stocks et en-cours	5	1 007	1 106
Clients et comptes rattachés	6	13 932	13 543
Autres créances et comptes de régularisation	7	2 875	3 767
Disponibilités	8	11 631	14 328
Total actif circulant		30 205	34 059
Total de l'actif		44 817	44 210
PASSIF			
Capital		21 004	20 861
Primes liées au capital		116	116
Réserves		(59 563)	(57 679)
Résultat de l'exercice		3 318	(1 742)
Total capitaux propres		(35 126)	(38 444)
Provisions	9	3 041	3 032
Impôts différés - passif	13 & 23	39	189
Emprunts et dettes financières	10	63 666	68 334
Fournisseurs et comptes rattachés	11	4 212	1 746
Autres dettes et comptes de régularisation	12	8 986	9 352
Total dettes		79 944	82 653
Total du passif		44 817	44 210

3. Compte de résultat consolidé en milliers d'euros K€

	Note	2017.12	2016.12
Chiffre d'affaires	14	52 799	50 496
Achats consommés	16	(4 390)	(4 746)
Autres charges externes	18	(8 984)	(8 529)
Charges de personnel	17	(27 016)	(25 255)
Impôts et taxes	19	(1 012)	(1 230)
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	20	(2 207)	(2 498)
Autres produits d'exploitation	15	887	766
Résultat d'exploitation		10 076	9 003
Résultat financier	21	(2 664)	(3 393)
Résultat courant des sociétés intégrées		7 412	5 610
Résultat exceptionnel	22	(581)	(3 241)
Impôt sur les bénéfices	13 & 23	(2 034)	(838)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	24	(1 480)	(3 273)
Résultat net de l'ensemble consolidé		3 318	(1 742)
Part Groupe		3 318	(1 742)
Intérêts minoritaires		0	
Résultat net - Part du Groupe		3 318	(1 742)
Nombre d'actions BA		21 004	20 861
Résultat par action		0,158	(0,084)
Résultat par action dilué		0,088	(0,084)

Les flux d'activité mentionné au compte de résultat ci-dessus correspondent à une période de :

12 mois pour l'ensemble des entités du périmètre de consolidation, à l'exclusion des sociétés du Groupe ABSA (ABSA Hygiène, ABSA Contrôle et SAMOA qui ont fait l'objet d'un regroupement d'entreprises.

4. Variation des capitaux propres - part du Groupe

	Capital	Primes liées au capital	Reserves	Résultat de l'exercice	Intérêts hors groupe	Capitaux Propres
Solde au 01.01.2016	32 500		(120 475)	(1 916)	0	(89 891)
Affectation du résultat de l'exercice n-1			(1 916)	1 916		
Dividendes versés						
Augmentation du capital	53 174	15				53 189
Part du Groupe dans le résultat				(1 742)		(1 742)
Réduction du capital pour absorption des pertes	(64 812)	101	64 712			
Solde au 31.12.2016	20 861	116	(57 679)	(1 742)	0	(38 444)
Affectation du résultat de l'exercice n-1			(1 742)	1 742		
Augmentation du capital	142		(142)			
Changement de méthode comptable						
Entrée de périmètre						
Part du Groupe dans le résultat				3 318		3 318
Solde au 31.12.2017	21 004	116	(59 563)	3 318	0	(35 126)

Le capital de Groupe BatiSanté est constitué de 21 003 542 actions entièrement libérées au 31 décembre 2017.

5. Tableau de financement par l'analyse des flux de trésorerie en milliers d'euros K€

	2017.12	2016.12	Variation
Résultat net total des sociétés consolidées	3 318	(1 742)	5 060
Elimination des amortissements et provisions	3 044	5 589	(2 546)
Variation de la dépréciation des créances clients et du stock	1	212	(211)
Elimination de la variation des impôts différés	456	460	(5)
Autres éliminations (neutr. de la capitalisation de l'OC sans impact cash)	612	45	567
Elimination des moins values de cession	299	(34)	333
Elimination des dividendes reçus	(3)	(29)	27
Marge Brute d'autofinancement des sociétés intégrées	7 726	4 502	
Dividendes reçus des mises en équivalence			
Variation brute des stocks liés à l'activité	204	273	(69)
Variation des créances clients liées à l'activité	1 977	2 239	(262)
Variation brute des dettes fournisseurs liées à l'activité	811	(1 545)	2 356
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 991	966	2 025
Flux net de trésorerie généré par l'activité	10 717	5 468	5 248
Acquisition d'immobilisations	(1 518)	(850)	(668)
Cession d'immobilisations	53	163	(110)
Incidence des variations de périmètre	(6 375)	(954)	(5 420)
Variation nette des placements court terme			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(7 836)	(1 612)	(6 224)
Augmentations (réductions) de capital		53 189	(53 189)
Emissions d'emprunts		67 199	(67 199)
Emission d'emprunts (Crédit bail)	348	630	(282)
Remboursements d'emprunts yc remb. du crédit bail	(5 942)	(116 132)	110 191
Variation nette des concours bancaires	16	(2)	18
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(5 577)	4 883	(10 460)
Incidence de la variation des taux de change			
Incidence des changements de principes comptables			
Variation de trésorerie par les flux	(2 696)	8 740	(11 436)
Trésorerie d'ouverture	14 328	5 588	8 740
Trésorerie de clôture	11 631	14 328	(2 696)
Variation de trésorerie par les soldes	(2 696)	8 740	(11 436)

L'incidence de la variation de périmètre au titre de l'année 2017 se présente comme suit :

La ligne « incidence des variations de périmètre » est relative à l'acquisition de **Groupe ABSA** constitué de quatre entités (ABSA Holding, ABSA Hygiène, ABSA Contrôle, SAMOA) pour un montant de 5 893 K€ dont 93 K€ de frais d'acquisition et de la société **AP3D** pour 2 175 K€ dont 86 K€ de frais d'acquisition. La trésorerie acquise au titre de ces deux opérations s'élève 1 694 K € dont 269 K€ de dette à régler au vendeur.

Détail de l'incidence des variations de périmètre

	GROUPE ABSA	AP3D	Total
Coût d'acquisition des titres	(5 893)	(2 175)	(8 068)
Valeurs mobilières de placement	251	106	357
Disponibilités	781	287	1 068
Dettes financières courantes	(1)		(1)
Dettes s./ acquisitions titres consolidés		269	269
Imapct variation de périmètre	(4 862)	(1 513)	(6 375)

6. Référentiel comptable, méthodes de consolidation

6.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe BatiSanté sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable sont appliquées.

Toutes les sociétés du Groupe BatiSanté clôturent au 31 décembre.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction le 10 avril 2018.

Sauf indication contraire les informations financières sont présentées en milliers d'euro.

6.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- Les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;
- Les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- Les opérations et les soldes intragroupe significatifs sont éliminés.

Au 31 décembre 2017 toutes les filiales du Groupe sont intégrées globalement. Le périmètre de consolidation est présenté Liste des sociétés consolidées.

6.3 Date de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2017 :

- D'une durée de 12 mois pour l'ensemble des sociétés

- D'une durée de 15 mois ABSA CONTROLE et ABSA HYGIENE (sociétés fusionnées aux sociétés SAGEX et CHRISTAL)

7. Méthodes et règles d'évaluation

7.1. Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres
- Et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dont les actifs et passifs identifiés ont été réévalués à la date d'acquisition.

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur majorée des coûts directement imputables à l'acquisition (nets d'impôt) et des ajustements de prix éventuels mesurés de façon fiable et dont le versement est probable.

Ce poste enregistre donc les écarts consécutifs à une acquisition que la société n'a pu affecter à un poste de l'actif immobilisé avec une précision et une fiabilité suffisante sans coût disproportionné.

Les écarts d'acquisition positifs sont ainsi inscrits à l'actif immobilisé. Conformément à la réglementation les écarts d'acquisition ne font plus l'objet d'amortissement systématique.

Ils sont amortis linéairement sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

Par application de l'article 2 du nouveau règlement ANC 2015-07, le Groupe BatiSanté a été conduit à s'interroger sur le caractère limité ou non de la durée de l'écart d'acquisition.

Par simplification, le Groupe a décidé de continuer d'amortir tous les écarts d'acquisitions inscrits au bilan consolidé à la clôture de l'exercice 2016 sur la durée d'utilisation antérieurement déterminée sans exception.

Le Groupe BatiSanté a procédé à l'examen des aspects techniques et juridiques des transactions relatives à l'acquisition du Groupe ABSA et de la société AP3D.

Le groupe a été conduit à constater qu'il y a une limite prévisible à la durée des écarts d'acquisition enregistrés en considérant que les prix d'acquisition sont basés sur des contrats dont la pérennité n'est pas acquise.

Ces écarts d'acquisition sont réputés avoir une durée de vie de 10 ans et seront amortis linéairement en conséquence.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de valeurs lorsqu'un indice de perte de valeur a été identifié.

Les écarts d'acquisition ont été affectés par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) correspondant aux pôles opérationnels définis dans le cadre du suivi de l'activité du groupe à savoir :

- Le pôle « Sécurité Incendie » ;
- Le pôle « Ingénierie, Contrôle, Environnement » ;
- Le pôle « Hygiène 3 D ».
- Le pôle « Solutions Techniques »
- Le pôle IT

Des tests de valeur sont effectués au niveau de chaque UGT en appliquant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Une dépréciation est comptabilisée en résultat de façon irréversible, si la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est supérieure à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité déterminée sur la base d'une évaluation globale, fondée principalement sur les niveaux d'activité, la rentabilité passée ou prévisible, les flux de trésorerie futurs actualisés ainsi que les facteurs économiques, financiers ou sectoriels.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits en provisions pour risques et charges et font l'objet de reprises sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

7.2. Immobilisations incorporelles

7.2.1. Marques et licences

Les marques et les licences acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les licences ont une durée d'utilisation finie. Les marques n'ont pas de durée d'utilisation déterminée (car elles sont régulièrement entretenues) et ne sont en conséquence, pas amorties.

7.2.2. Logiciels et sites internet

Les licences de logiciels sont inscrites à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilisation estimée des logiciels (12 mois). Les coûts de création de sites Internet marchands sont comptabilisés en charges ou en immobilisations en fonction de la phase de développement des sites :

- Les dépenses de recherche préalable sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.
- Les dépenses encourues après l'achèvement du site sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent au site de générer des avantages économiques futurs supplémentaires et peuvent être évaluées et attribuées à l'actif de façon fiable.

7.3. Immobilisations corporelles

Le matériel informatique, les véhicules et les aménagements des bureaux comprennent pour l'essentiel des immobilisations corporelles.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés et, le cas échéant, les coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site sur lequel est située l'immobilisation.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction sont incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Matériel informatique : 3 ans ;
- Véhicules neufs : 3 - 5 ans ;
- Véhicules rachetés à la fin du crédit-bail : 1 an

- Véhicules à deux roues : 1 an
- Mobilier, agencement et équipements : 3 - 5 ans.

La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur actuelle lorsque la valeur nette comptable de l'actif est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée.

7.4. Test de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un indicateur de perte de valeur a été identifié : une perte de valeur est comptabilisée sur la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

7.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation non consolidés sont inscrits à leur coût historique d'acquisition qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'acquisition. Une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la Direction sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

7.6. Stocks et travaux en cours

Les stocks d'approvisionnement et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du dernier prix d'achat connu.

Les produits fabriqués et les travaux en cours sont évalués à leur coût de production qui englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production engagés pour amener les biens dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent (sur la base d'une capacité d'exploitation normale).

Une dépréciation, égale à la différence entre la valeur nette comptable et le montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage, est comptabilisée à la clôture afin de ramener les stocks à leur valeur actuelle. L'évaluation à la clôture tient compte des prix et des perspectives de vente et notamment des prix des articles bradés.

7.7. Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances clients est constituée dès qu'apparaît une perte probable sur la base d'une méthode statistique. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement

(créance échue depuis plus de 30 jours) constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de dépréciation. Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est comptabilisée en charge en contrepartie de la reprise de la dépréciation.

7.8. Disponibilités

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan dans les « Emprunts et dettes financières », mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présenté dans le tableau de flux de trésorerie.

7.9. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles font, si nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

7.10. Impôts différés

Conformément aux dispositions du CRC 99-02, le Groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- De différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- De crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Aucun actif ni passif d'impôt différé n'est comptabilisé lors de l'élimination, en consolidation, des résultats de cession interne de titres de participation d'entreprises consolidées ou des dépréciations et des provisions pour risques et charges, déductibles fiscalement, portant sur ces titres.

7.11. Engagements de retraite et prestations assimilées

Le Groupe a adopté la méthode 1 de la recommandation ANC no 2013-02 pour l'évaluation et la comptabilisation de ses engagements de retraite et avantages similaires.

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite, toutefois, le principal engagement de retraite supporté par le Groupe est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel des entités françaises, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés et il est comptabilisé en résultat en « Dotations aux amortissements et provisions ». L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement en compte de résultat et le coût des services passés non encore acquis est, le cas

échéant, étalé linéairement sur la période moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient définitivement acquis aux salariés.

7.12. Provisions

Les provisions pour coûts de restructuration et pour actions en justice sont comptabilisées lorsque :

- Le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

7.13. Reconnaissance des produits

Un produit est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est :

- Réalisé, c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant ;
- Et acquis à l'exercice.

Les produits figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les principaux produits issus des activités du Groupe sont comptabilisés de la manière suivante :

Le Groupe vend des services Ces services entrent dans le cadre de contrats facturés sur la base du temps et des ressources ou de contrats à forfait.

- Les produits découlant des contrats facturés sur la base du temps et des ressources, qui concernent généralement les services d'intervention, sont comptabilisés aux taux horaires contractuels de la main d'œuvre au fur et à mesure que les heures sont travaillées et que les coûts directs sont engagés.
- Les produits liés aux contrats à forfait sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement des prestations, qui prévoit que les produits soient généralement comptabilisés sur la base du rapport entre les services réalisés et le total des services à fournir.
- Les produits découlant des contrats à forfait portant sur les services de transport sont généralement comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont fournis de façon linéaire sur la durée du contrat.

Lorsque les circonstances conduisent à un changement de l'estimation initiale des produits, des coûts ou du degré d'avancement, l'estimation est révisée. Ces révisions peuvent donner lieu à une augmentation ou une diminution des produits ou des coûts estimés et sont comptabilisées au compte de résultat de la période durant laquelle la Direction prend connaissance de ces circonstances.

7.14. Contrats de location-financement

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des

contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les biens financés par un contrat de location qui transfère au Groupe les risques et avantages liés à la propriété sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière.

Un bien entre dans cette catégorie si le contrat de location remplit une seule de ces conditions :

- le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location,
- le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail,
- la durée du contrat couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur,
- la valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien.

7.15. Critères retenus pour identifier les produits et les charges exceptionnels

Ces rubriques ne sont alimentées que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Il s'agit donc de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents - de montants particulièrement significatifs - que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Les produits et les charges exceptionnels sont des éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée et généralement repris dans la communication financière de l'entreprise. Ces éléments sont précisément décrits dans une note annexe en montant et en nature.

7.16. Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du Groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exception des actions propres).

7.17. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers conduit la Direction du groupe à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent, en ce qui concerne notamment les immobilisations corporelles, les impôts différés, les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels. Le Groupe fonde ses estimations sur son expérience passée ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent in fine diverger sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

8. Evènements significatifs de l'exercice

8.1. Evolutions du périmètre

8.1.1. Acquisition du Groupe ABSA

La société BatiSanté a acquis la totalité des actions de ABSA Holding SAS pour 5 893 088 €. ABSA Holding SAS au capital social de 200 000 €, domiciliée au 209-217, avenue de la République Parc de la croisée, 93800 Epinay-sur-Seine et enregistrée sous le numéro 488 896 887, détenant elle même

- ABSA, SAS au capital social de 300 000 €, domiciliée au 209-217, avenue de la République Parc de la Croisée 93800 Epinay-Sur-Seine et enregistrée sous le numéro 325 062 578.

La société ABSA a pour principale activité le traitement de l'hygiène antiparasitaire 3D (dératisation, désinsectisation et la désinfection)

- ABSA Contrôle Technique Immobilier, SAS au capital social de 10 000 €, domiciliée au 209-217 avenue de la République Parc de la Croisée, 93800 Epinay-Sur-Seine et enregistrée sous le numéro 391 813 102.

La société ABSA Contrôle a pour principale activité la vérification de tout système de sécurité incendie.

- SAMOA SAS au capital social de 10 000 €, domiciliée au 209-217, avenue de la République Parc de la Croisée, 93800 Epinay-Sur-Seine et enregistrée sous le numéro 492 247 960. Cette société a une activité de nettoyage, désinsectisation, désinfection, dératisation et prestations de services.

La société SAMOA a pour activité principale l'entretien des hottes et toutes interventions sur les ventilations statiques ou mécaniques et les travaux de plomberie et sur les réseaux incendie, pompes de relevages.

À la suite de ce regroupement d'entreprise, le Groupe a comptabilisé un écart d'acquisition à hauteur de 4 284 K€ amorti sur une durée de 10 ans. Toutefois lors de la fusion de ABSA CONTRÔLE dans SAGEX SAS et de ABSA dans CHRISTAL, les écarts d'acquisition précédemment déterminés ont été affectés aux pôles des entités absorbantes.

8.2.2. Acquisition de la société AP3D SAS

AP3D SAS au capital social de 69 000 €, domiciliée au 20, rue du Gros Bois, 69380 Chazay d'Azergues et enregistrée sous le numéro 500 998 232.

La société AP3D a pour principale activité le traitement de l'hygiène antiparasitaire 3D (dératisation, désinsectisation et la désinfection)

Suite à ce regroupement d'entreprise, le Groupe a comptabilisé un écart d'acquisition à hauteur de 1 707 K€ amorti sur une durée de 10 ans.

8.3. Restructurations

Dans le strict respect du plan de continuation de l'activité, trois restructurations ont eu lieu au cours de l'année :

- Les sociétés T2C SAS et BATISANTE Holding ont été absorbé par la société BAI SAS au début de l'exercice fiscale c'est-à-dire au 01 janvier 2017
- Par une opération de transmission universelle de patrimoine (TUP), la société ABSA Holding a été absorbée par la société BAI SAS au 30 septembre 2017.
- Les sociétés ABSA SAS, SNES Partner SAS et Christal SAS ont fusionné au 31 décembre 2017 avec effets rétroactifs au 01 janvier 2017
- La société ABSA Contrôle a fusionnée avec la société SAGEX SAS avec effets rétroactifs au 01 janvier 2017.

Ces restructurations visent à simplifier le schéma juridique et l'organigramme du groupe et à réorganiser la structure de la dette financière actionnaire (Shareholder loan, mezzanine junior et senior, emprunt convertible et swap).

9. Périmètre de consolidation

9.1. Activité

La société Groupe BatiSanté et ses filiales sont spécialisées dans les activités de :

- diagnostic sanitaire du bâtiment,
- bureau d'ingénierie de contrôle,
- hygiène 3D,
- sécurité incendie,
- IT.

L'ensemble forme le groupe BatiSanté qui opère exclusivement en France.

Son siège social est situé, 9 rue Edmond Michelet 93360 Neuilly Plaisance.

9.2. Informations sectorielles

Pour les besoins de l'information sectorielle, un pôle d'activité est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles.

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe. Les d'activités du Groupe sont divisées en cinq pôles :

- Hygiène 3 D
- Ingénierie, Contrôle, Environnement
- Sécurité Incendie
- Solution technique
- IT

9.3. Liste des sociétés consolidées

Périmètre de consolidation	Méthode de consolidation	2017.12		2016.12	
		Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts
GRUPE BATISANTE	Intégration globale	Société intégrante	Société intégrante	Société intégrante	Société intégrante
BATISANTE HOLDING	Intégration globale			100%	100%
SAGEX SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
ETB ASCENSEURS SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
T2C SAS	Intégration globale			100%	100%
DEP SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
CHRISTAL SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
01 CONTRÔLE SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
TOPICS SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
VOLTAIRE ELCETRIC SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
VALMI SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
SNES PARTNERS SAS	Intégration globale			100%	100%
AZUR TECH ENVIRONNEMENT SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
SAMOA SAS	Intégration globale	100%	100%		
AP3D SAS	Intégration globale	100%	100%		

10. Comparabilité des comptes

10.1 Changements comptables

Aucun changement comptable suffisamment significatif n'est susceptible d'affecter la comparabilité des comptes.

10.2 Changements de méthode de consolidation

Aucun évènement susceptible d'affecter la comparabilité des comptes n'est intervenue sur la période.

11. Explications des comptes au bilan et du compte de résultat et leurs variations.

Les tableaux suivants font partie intégrante des comptes consolidés.

Note 1. Écart d'acquisition

Ecart d'acquisition	2017.12	2016.12	variation
Valeur brute à l'ouverture	135 361	134 498	863
Entrée de périmètre	5 991	794	5 197
Impact variation de pourcentage d'intérêts		69	(69)
Valeur brute à la clôture	141 352	135 361	5 991
Amortissement cumulé à l'ouverture	(128 737)	(125 464)	(3 273)
Dotation de la période	(1 480)	(3 273)	1 794
Amortissement cumulé à la clôture	(130 217)	(128 737)	(1 480)
Valeur nette à la clôture	11 135	6 624	4 511

L'affectation des écarts d'acquisition par pôles est présentée ci-dessous.

Les opérations d'absorption des sociétés SNES Partner et ABSA hygiène par la société CHRISTAL et l'absorption de la société ASBA contrôle par la société SAGEX a conduit le groupe à réattribuer les écarts d'acquisitions issus de ces entrées de périmètres, respectivement aux pôles aux pôles Hygiène et Incendie. L'entité SAMOA n'a pas fait l'objet d'une opération d'absorption, l'écart d'acquisition a affecté au Pôle Solution Technique. L'écart d'acquisition relatif à L'entité AP3D a été affecté au pôle Hygiène.

Par ailleurs, l'écart d'acquisition constaté initialement lors de l'acquisition de l'entité SNES Partner a été affecté CHRISTA, entité absorbante.

La Holding du Groupe ABSA (ABSA HOLDING) ne faisait pas partie des cibles à rémunérer conformément au traité de cession des titres du Groupe ABSA). Ainsi, aucun écart d'acquisition n'a été constaté. Toutefois les valeurs historiques des titres ABSA SAS, ABSA CONTRÔLE et SAMOA initialement détenues par ABSA HOLDING ont été attribuées au Groupe BatiSanté suite à son absorption au 30 septembre 2017.

Note 1a. Affectation des écarts d'acquisition

Affectation des écarts d'acquisition	Valeur brute à l'ouverture	Entrée de périmètre	Valeur brute à la clôture	Amortissement cumulé	Valeur nette à la clôture
Pôle Hygiène	32 260	5 457	37 717	(28 319)	9 398
Pôle Contrôle	78 029		78 029	(78 018)	11
Solution Technique	1 293	285	1 578	(607)	971
Pôle Incendie	22 422	249	22 671	(22 439)	232
Pôle IT	1 356		1 356	(833)	523
Valeur à la clôture	135 361	5 991	141 352	(130 217)	11 135

Note 1. Écart d'acquisition

Ecart d'acquisition	2017.12	2016.12	variation
Valeur brute à l'ouverture	135 361	134 498	863
Entrée de périmètre	5 991	794	5 197
Impact variation de pourcentage d'intérêts		69	(69)
Valeur brute à la clôture	141 352	135 361	5 991
Amortissement cumulé à l'ouverture	(128 737)	(125 464)	(3 273)
Dotation de la période	(1 480)	(3 273)	1 794
Amortissement cumulé à la clôture	(130 217)	(128 737)	(1 480)
Valeur nette à la clôture	11 135	6 624	4 511

L'affectation des écarts d'acquisition par pôles est présentée ci-dessous.

Les opérations d'absorption des sociétés SNES Partner et ABSA hygiène par la société CHRISTAL et l'absorption de la société ASBA contrôle par la société SAGEX a conduit le groupe à réattribuer les écarts d'acquisitions issus de ces entrées de périmètres, respectivement aux pôles aux pôles Hygiène et Incendie. L'entité SAMOA n'a pas fait l'objet d'une opération d'absorption, l'écart d'acquisition a affecté au Pôle Solution Technique. L'écart d'acquisition relatif à L'entité AP3D a été affecté au pôle Hygiène.

Par ailleurs, l'écart d'acquisition constaté initialement lors de l'acquisition de l'entité SNES Partner a été affecté CHRISTA, entité absorbante.

La Holding du Groupe ABSA (ABSA HOLDING) ne faisait pas partie des cibles à rémunérer conformément au traité de cession des titres du Groupe ABSA). Ainsi, aucun écart d'acquisition n'a été constaté. Toutefois les valeurs historiques des titres ABSA SAS, ABSA CONTRÔLE et SAMOA initialement détenues par ABSA HOLDING ont été attribuées au Groupe BatiSanté suite à son absorption au 30 septembre 2017.

Note 1a. Affectation des écarts d'acquisition

Affectation des écarts d'acquisition	Valeur brute à l'ouverture	Entrée de périmètre	Valeur brute à la clôture	Amortissement cumulé	Valeur nette à la clôture
Pôle Hygiène	32 260	5 457	37 717	(28 319)	9 398
Pôle Contrôle	78 029		78 029	(78 018)	11
Solution Technique	1 293	285	1 578	(607)	971
Pôle Incendie	22 422	249	22 671	(22 439)	232
Pôle IT	1 356		1 356	(833)	523
Valeur à la clôture	135 361	5 991	141 352	(130 217)	11 135

Note 2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit.

Immobilisations incorporelles	Ouverture	Entrée de périmètre	Augmentation	Dotation d'exploitation	Clôture
Concessions, brevets & droits similaires	5 042	65	369		5 566
Fonds commercial	70	40			110
Autres immobilisations incorporelles	3				3
Immobilisations incorporelles - valeur brute	5 115	105	369		5 679
Amt/Dép. frais de rech.	()				()
Amt/Dép. conc. brevets & dts similaires	(4 530)	(65)		(861)	(5 454)
Immobilisations incorporelles - amortissements	(4 530)	(65)		(861)	(5 455)
Immobilisations incorporelles nettes	585	40	369	(861)	224

Note 3. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	Ouverture	Entrée de périmètre	Augmentation	Dotation d'exploitation	Diminution	clôture
Constructions	455					455
Installations tech, matériel & outillage	1 132	95	217		(40)	1 403
Autres immobilisations corporelles	606	412	37		(5)	1 050
Matériel de transport	5 161	216	689		(153)	5 913
Mobilier, matériel de bureau, informatique	2 518	62	206			2 786
Immobilisations corporelles brutes	9 872	784	1 149		(198)	11 607
Amt/Dép. Matériel transport	(362)			(14)		(377)
Amt/Prov. mobilier, matériel de bureau, informatique	(995)	(86)		(81)	37	(1 126)
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	(481)	(118)		(69)	5	(664)
Amt/Dép. matériel de transport	(3 585)	(116)		(677)	78	(4 301)
Amt/Prov. mobilier, matériel de bureau, informatique	(1 890)	(45)		(338)		(2 273)
Immobilisations corporelles - amortissements	(7 315)	(365)		(1 180)	120	(8 740)
Immobilisations corporelles nettes	2 557	419	1 149	(1 180)	(78)	2 867

Dans les autres immobilisations corporelles, sont inclus les véhicules pris en contrat de Crédit-Bail. Aussi la note 3.a spécifie le niveau du matériel en Crédit-Bail au sein du groupe. Ces véhicules comprennent aussi bien ceux dont les contrats sont arrivés à terme et rachetés par le Groupe que ceux qui sont en cours de contrats.

Dans le cadre du suivi de ces véhicules, le groupe procède à un retraitement en cas de sinistre survenu sur les véhicules sous contrats et qui les rendent inutilisables (interruption du contrat de Crédit-Bail). Ainsi seuls apparaissent en véhicules pris en Crédit-Bail ceux qui sont passés par un contrat. Que ceux-ci soient en fin de contrat ou en en cours de contrat. La durée d'amortissement de ces véhicules est la même que celle du groupe pour les véhicules neuf c'est-à-dire 5 ans et lorsque l'un de ces véhicules est racheté en fin de contrat, le groupe prévoit une durée d'utilisation de 12 mois.

Note 3 a. Véhicules pris en Crédit-Bail

Immobilisations en Crédit Bail	Ouverture	Entrée de périmètre	Augmentation	Dotation d'exploitation	Diminution	Clôture
Matériel de transport en Crédit Bail	3 944	52	794		(400)	4 390
Valeur brute du matériel pris en Crédit Bail	3 944	52	794		(400)	4 390
Amort du matériel de transport en Crédit Bail	(2 384)	(4)		(604)	62	(2 931)
Amort du matériel de transport en Crédit Bail	(2 384)	(4)		(604)	62	(2 931)
Immobilisations nettes en Crédit bail	1 559	48	794	(604)	(338)	1 460

Le montant des crédit-baux représente la valeur brute des véhicules actifs acquis en crédit-bail y compris ceux dont la valeur d'option est levée.

Note 4. Immobilisations financières

Immobilisations financières	Ouverture	Entrée de périmètre	Augmentation	Cession	Clôture
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	322	39	3	(39)	325
Titres de participation	62				62
Immobilisation financière valeur brute	384	39	3	(39)	387
Immobilisations financières - dépréciation					
Immobilisation financières - valeur nette	384	39	3	(39)	387

Les titres de participation concernent les titres de la société ACTRADIS.

Note 5. Stocks et encours de production

Stocks et encours de production	Ouverture	Entrée de périmètre	Variation	reprise exploitation	Clôture
Stocks - en-cours de production	102		73		175
Stocks de marchandises	1 207	47	(277)		977
Stocks et en cours - Valeur brute	1 309	47	(204)		1 152
Dép. des stocks de marchandises	(203)			58	(145)
Stocks et en cours - dépréciation	(203)			58	(145)
Stocks et en cours - valeur nette	1 106	47	(204)	58	1 007

Note 6. Clients et comptes rattachés

Clients et comptes rattachés	Ouverture	Entrée de périmètre	Variation	Dotation d'exploitation	Reprise d'exploitation	Clôture
Clients et comptes rattachés	13 441	1 199	(696)			13 945
Clients douteux ou litigieux	14	122	(23)			114
Clients - Produits non encore facturés	605	45	(107)			543
Stocks et en cours - Valeur brute	14 060	1 367	(826)			14 602
Dép. clients et comptes rattachés	(518)	(94)		(242)	183	(670)
Stocks et en cours - Dépréciation	(518)	(94)		(242)	183	(670)
Stocks et en cours - Valeur nette	13 543	1 273	(826)	(242)	183	13 932

Note 7. Autres créances et comptes de régularisation

Autres créances et comptes de régularisation	Ouverture	Entrée de périmètre	Variation	Reclassement	Clôture
Créances fiscales et sociales	2 878	243	(1 201)		1 919
Frais démission d'emprunt	()				()
Charges constatées d'avance	645	15	(76)		585
Autres créances d'exploitation	244		126		371
Autres créances et comptes de régularisation	3 767	259	(1 151)		2 875
Impôts différés - actif	1 315	4	(443)	(116)	760

Les créances fiscales et sociales correspondent pour l'essentiel à des créances de TVA pour 1 701K€ et de la créance d'impôt pour 175 K€. Quant aux autres créances d'exploitation, elles correspondent à des avances et acomptes versés aux fournisseurs.

Note 8. Disponibilités

Disponibilités	Ouverture	Entrée de périmètre	Variation	Clôture
VMP - Equivalents de trésorerie	234	357	52	643
Disponibilités	14 092	1 068	(4 173)	10 987
Intérêts courus non échus s/ dispo.	2		(1)	1
Total disponibilités	14 328	1 425	(4 122)	11 631

Note 9. Provisions

Provisions	Ouverture	Entrée de périmètre	Dotation d'exploitation	Reprise exceptionnelle	Reprise d'exploitation	Clôture
Provision pour risques d'exploitation	617		108	(521)	(93)	369
Autres provisions pour risques < 1 an	182		4			193
Autres provisions pour charges > 1 an	31		64			95
Provisions pour pensions et retraites > 1 an	2 203	160	139		(117)	2 385
Provisions	3 032	160	315	(521)	(210)	3 041

La reprise exceptionnelle de provision concerne principalement la résolution d'un litige prudhommal pour 360 K€.

Note 10. Dettes financières et emprunts

Dettes financières	Ouverture	Entrée de périmètre	Variation	Augmentation	Diminution	Relassement	Clôture
Emprunt Senior- Tranche B - non courant	31 000				(930)		30 070
Emprunt Senior- Tranche A - non courant	20 000				(4 127)		15 873
Emprunts obligataires - non courant	15 774						15 774
Intérêts capitalisés sur obligations convertibles	426			25			451
Emprunts auprès établis. de crédit < 1 an	604	10		190	(714)	395	485
Emprunts auprès établis. de crédit > 1 an	530	260		427	(426)	(395)	395
Intérêts capitalisés sur emprunts obligataires				576			576
Dépôts et cautionnements (reçus) - part < 1 an		15			(1)		14
Concours bancaires (dettes)		1	15				16
Intérêts courus sur dettes seniors				10			10
Total dettes financières	68 334	285	15	1 229	(6 197)		63 666

Les emprunts auprès des établissements bancaires sont constitués essentiellement des dettes du crédit-bail en cours dont la maturité est donnée ci-dessous :

Note 10 a. Dettes de crédit-bail

Dettes de crédit bail	Ouverture	entrees de perimetre	Augmentation	Diminution	Reclassement	Clôture
Emprunts auprès établis. de crédit < 1 an	604	10	190	(714)	395	485
Emprunts auprès établis. de crédit > 1 an	526	32	427	(197)	(395)	393
Dettes de crédit bail	1 130	42	617	(911)		878

Note 10 b. Échéancier des dettes financières

Echéancier des dettes financières yc crédit bail	Clôture	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	> 5ans
Dépôts et cautionnements (reçus) - part < 1 an	14	14				
Intérêts capitalisés sur obligations convertibles	451	451				
Intérêts courus sur dettes seniors	10		10			
Intérêts capitalisés sur emprunts obligataires	576	576				
Emprunts auprès établis. de crédit > 1 an	395		319	76		
Emprunts obligataires - non courant	15 774					15 774
Emprunts auprès établis. de crédit < 1 an	485	485				
Concours bancaires (dettes)	16	16				
Emprunt Senior- Tranche A - non courant	15 873		5 167	1 953	1 614	7 140
Emprunt Senior- Tranche B - non courant	30 070					30 070
Total dettes financières dont maturité	63 666	516	6 524	2 029	1 614	52 984

Le remboursement de la dette pour la tranche A est étalé sur 7 ans alors que celui de la tranche B est remboursable in fine à l'échéance au 30 septembre 2023.

Note 11. Fournisseurs

Dettes fournisseurs	Ouverture	Entrée de périmètre	Variation	Clôture
Dettes fournisseurs	1 746	165	121	2 032
Fournisseurs - Factures non parvenues	952	128	1 099	2 180
Dettes fournisseurs	2 699	293	1 220	4 212

Note 12. Dettes et comptes de régularisation

Autres dettes et comptes de régularisation	Ouverture	Entrée de périmètre	Variation	Reclassement	Clôture
Autres dettes d'exploitation	22	31	49		101
Dettes s/ acquis. d'actifs - courant	144		259		402
Dettes sociales - courant	3 662	398	109		4 168
Dettes fiscales (hors IS) - courant	4 076	282	(618)		3 740
Comptes courants groupe passifs - courant		26	()		26
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	220		124		345
Clients - Avoirs et RRR	6		(1)		6
Dette provisionnées Participation des salariés	219		(72)		147
Clients créditeurs	50				50
Autres dettes et comptes de régularisation	8 400	737	(151)		8 986
Impôts différés - passif	189	(47)	880	(984)	39

Les dettes sociales sont pour l'essentiel des provisions sur les congés payés pour un montant de 1 524 K€ et les charges sociales sur cette provision pour environ 672 K€ et 638 K€ de dettes sur les organismes sociaux. Les dettes fiscales sont essentiellement de la TVA due à hauteur de 3 052 K€

Note 13. Impôts différés

Les impôts différés par nature se présente comme suit :

Impôt différé par nature	ouverture	variation	reclassement	clôture
Impôts différés - actif	1 315	(443)	(56)	760
Impôts différés - passif	189	12	(56)	39
Impôt différé par nature	1 126	(456)		722

Le détail des impôts différés actifs et passifs est donné dans la note explicative de l'impôt différé par le résultat.

Note 14. Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires	2017.12	2016.12	variation
Production vendue de services	47 539	44 848	2 691
Ventes de marchandises	5 415	5 755	(340)
Produits des activités annexes	16	13	3
Rabais, remises & ristournes s/ ventes	(171)	(120)	(51)
Chiffre d'affaires	52 799	50 496	2 303

Note 15. Autres produits

Autres produits d'exploitation	2017.12	2016.12	variation
Production stockée	73	12	61
Production immobilisée	327	284	43
Subventions d'exploitation	35	59	(23)
Autres produits	256	262	(6)
Transferts de charges d'exploitation	39	51	(12)
Transferts de charges - Avantages en nature	72	52	20
Subvention d'exploitation (Aide à l'embauche)	84	45	38
Autres produits d'exploitation	887	766	121

Note 16. Achats consommés

Achats consommés	2017.12	2016.12	variation
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	(2 596)	(2 984)	388
Variation stocks de marchandises	(267)	(285)	18
Achats de marchandises	(1 177)	(1 052)	(125)
Honoraires Interne - Administratif	4		4
Rabais, remises & ristournes s/ achats	66	84	(18)
Achats non stockés matériels & Fournit.	(498)	(509)	12
Achats consommés	(4 390)	(4 746)	356

Note 17. Charges de personnel

Charges de personnel	2017.12	2016.12	variation
Rémunérations du personnel	(18 834)	(17 499)	(1 335)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(7 998)	(7 337)	(661)
Autres charges de personnel	(892)	(923)	30
Participation des salariés	(147)	(219)	72
Crédit d'impôt Compétitivité Emploi - CICE	941	711	231
Congés Payé et Réduction du Temps de Travail (RTT)	(86)	12	(98)
Charges de personnel	(27 016)	(25 255)	(1 761)

Note 18. Autres charges d'exploitation

Autres charges externes	2017.12	2016.12	variation
Autres charges	(82)	(56)	(26)
Sous-traitance générale	(501)	(741)	241
Primes d'assurance	(350)	(268)	(82)
Locations et charges locatives	(94)	(89)	(5)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(930)	(809)	(121)
Autres charges externes	(110)	(69)	(41)
Entretiens et réparations	(314)	(286)	(28)
Achats études & prestations de services	(984)	(1 070)	85
Coûts Véhicules	(2 247)	(1 926)	(321)
Location et entretien immobilier	(1 107)	(969)	(139)
Divers documentation, séminaires	(22)	(20)	(2)
Personnel extérieur à l'entreprise	(575)	(458)	(117)
Pub., publication, relations publiques	(342)	(350)	8
Déplacements, missions et réceptions	(651)	(618)	(32)
Frais postaux et de télécommunications	(453)	(560)	106
Services bancaires et assimilés	(49)	(57)	8
Frais de recrutement de personnel	(13)	(42)	29
Pertes sur créances irrécouvrables	(161)	(140)	(21)
Autres charges externes	(8 984)	(8 529)	(455)

Note 19. Impôts et taxes

Impôts et taxes	2017.12	2016.12	variation
Impôts et taxes sur rémunérations	(261)	(267)	5
Autres impôts et taxes	(135)	(124)	(11)
CVAE	(240)	(547)	308
CFE	(305)	(257)	(48)
Taxe sur les véhicules des sociétés	(70)	(35)	(35)
Impôts et taxes	(1 012)	(1 230)	218

Note 20. Variations nettes des amortissements et des dépréciations

Variations nettes des amortissements et des dépréciations	2017.12	2016.12	variation
Rep./dép. des créances (actif circulant)	183	217	(34)
Dot / Prov sur créances (actif circulant)	(242)	(302)	61
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	(539)	(385)	(154)
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	(1 563)	(1 251)	(312)
Dot./Amt. charges d'exploit. à répartir		(24)	24
Dot. aux prov. d'exploitation	(176)	(247)	72
Dot./dép des stocks MP et marchandises		(203)	203
Rep./provisions d'exploitation	93	8	85
Rep. dép. des stocks MP et marchandises	58	76	(18)
Dot et Rep ./Prov. engagements de retraite	(22)	(386)	
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	(2 207)	(2 498)	291

Note 21a. Produits financiers

Produits financiers	2017.12	2016.12	variation
Dividendes	3	29	(27)
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie	10	31	(21)
Produits financiers	13	61	(48)

Les dividendes sont ceux issus des titres de participations détenus sur la société ACTRADIS

Note 21.b Charges financières

Charges financières	2017.12	2016.12	variation
Charges d'intérêts sur emprunt	(647)	(1 737)	1 090
Charges d'intérêts décaissées	(2 030)	(1 761)	(268)
Charges financières	(2 677)	(3 499)	822

Les charges financières de la période comprennent pour l'essentiel les intérêts sur emprunts décaissés pour 2 030 K€ et les charges d'intérêts sur emprunt comprennent la charge d'intérêt relatif au crédit-bail pour un montant de 31K€ et les intérêts capitalisés sur l'emprunt obligataire convertible pour 576 K€.

Note 21.c Reprises financières

Reprises financières	2017.12	2016.12	variation
Rep./dép. des actifs financiers		45	(45)
Reprises financières		45	(45)

Note 22.a Produits exceptionnelles

Produits exceptionnels	2017.12	2016.12	variation
Produits excep. s/ exercices antérieurs	16	27	(11)
Produits de cession d'immo. corp.	14	125	(111)
Autres produits exceptionnels	331	133	198
Autres reprises exceptionnelles	521	575	(55)
Transfert de charges exceptionnelles	73		73
Produits exceptionnels	955	860	95

Les autres reprises exceptionnelles correspondent intégralement à la résolution de litiges prud'hommes. Quant aux autres produits exceptionnels, ils représentent l'impact de la régularisation des Crédit Baux sur la période pour 331 K€.

Note 22.b Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles	2017.12	2016.12	variation
Pénalités , amendes fiscales et pénales	(138)	(6)	(132)
Charges excep. s/ exercices antérieurs	(11)	(48)	37
VNC des immos cédés	(259)	(87)	(172)
Dot. aux prov. exceptionnelles	(327)	(199)	(128)
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(474)	(3 762)	3 288
Rémun honoraires sur opérations exceptionnelles	(206)		(206)
Commissions d'engagement et frais sur émission d'emprunts	(120)		(120)
Charges exceptionnelles	(1 536)	(4 102)	2 566

Les commissions d'engagement représentent les commissions sur la non utilisation du découvert bancaire accordé par la BNP pour 120 K€. Les dotations exceptionnelles correspondent à 169 K€ de provision pour un litige social et 159 K€ de provision pour un transfert de charge dont 100 K€ ont été repris. Les autres charges exceptionnelles regroupent les charges d'opérations de gestion pour 400 K€.

Note 23.a Impôts sur le bénéfice

Impôts sur les bénéfices	2017.12	2016.12	variation
Impôts différés	(456)	(460)	5
Impôt exigible	(1 560)	(377)	(1 183)
Impôts sur les bénéfices	(2 034)	(838)	(1 197)

Note 23.b Impact impôt différé sur le compte de résultat

Impôt différé par le compte de résultat	Ouverture	entrees de perimetre	Résultat	Clôture
ID / différences temporaires	95		31	126
ID / Autres retraitements	(28)			(28)
Activation de reports déficitaires	477		(457)	20
ID / Annulation provisions réglementées	(10)		(21)	(31)
ID / Retraitement des engagements de retraite	735	53	7	795
ID / Retraitement du crédit-bail locataire	(152)	(2)	(40)	(194)
Frais sur titres	9		23	32
Impôt différé par le compte de résultat	1 126	51	(456)	722

Note 23.d Preuve d'impôt

Preuve d'impôt	2017.12	2016.12	variation
Résultat de l'exercice	3 318	(1 742)	5 060
Charges et produits sur écarts d'acq.	1 480	3 273	(1 794)
Impôts sur les bénéfices	2 034	838	1 197
Résultat retraité	6 832	2 369	4 462
Taux d'impôt	33,33%	33,33%	
Charge d'impôt théorique	2 277	790	1 487
Ecart - charge réelle et charge théorique	(243)	48	(291)
Crédits impôts	(316)	(237)	(79)
Différences permanentes	(53)	13	(66)
Différences de taux et contribution additionnelle	32		32
Autres	95	272	(177)
Explication de l'écart	(243)	48	(291)

Note 24. Dotation aux écarts d'acquisition

Dotation aux écarts d'acquisition	2017.12	2016.12	variation
Charges et produits sur écarts d'acq.	(1 480)	(3 273)	1 794
Dotation aux écarts d'acquisition	(1 480)	(3 273)	1 794

Note 25. Événements Post clôture

Aucun événement significatif n'est survenu après la clôture.

Note 26. : Engagements Hors Bilan

a. Nantissements des titres

Nantissement des actions des filiales détenues par la société GROUPE BATISANTE au profit du pool bancaire :

A la suite de la réalisation au sein du Groupe des différentes opérations de fusion-absorptions et de dissolution sans liquidation par transmissions universelles de patrimoines, et notamment de la fusion-absorption par la société groupe BatiSanté le 9 janvier 2017 de la société BATISANTE HOLDING dont les actions avaient été nanties le 31/03/2016, le pool bancaire a demandé à la société groupe BatiSanté, afin de garantir le remboursement du prêt senior ci-dessus mentionné d'un montant de 51.000.000 d'euros, de constituer à leur profit les sûretés suivantes le 09/01/2017 :

Nantissement de la totalité des titres détenus par GROUPE BatiSanté dans le capital des 10 filiales existantes à cette date.

Convention de cession de créances professionnelles portant sur les créances intragroupes que groupe BatiSanté détient au titre de contrats de prestations de service intra-groupe (Cession Dailly).

b. Garanties de passifs

Lors des acquisitions d'entités, le groupe BatiSanté a reçu des garanties de passifs de

- SNES Partner d'un montant de 200 K € dont l'échéance est fixée au 30 Juin 2018
- AZUR TECH Environnement d'un montant fixé à 20 % du prix d'acquisition et dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2019
- AP3D d'un montant de 829 K€ et d'une caution bancaire de 414 K€ répartie sur trois ans à compter de la date d'acquisition et dont le montant annuel est égal au tiers du montant
- Groupe ABSA d'un montant de 414 K€ courant à partir du 31 décembre 2017, courant sur trois ans et dont le montant annuel est égal au tiers du montant

Groupe BatiSanté
Société par Actions Simplifiée au capital de 21.003.542 euros
Siège Social : 9, rue Edmond Michelet
93360 Neuilly Plaisance
490 864 790 R.C.S. Bobigny

**RAPPORT DE GESTION DU COMITE DE DIRECTION
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**
**RAPPORT DU COMITE DE DIRECTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES
SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**
A PRESENTER A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Chers Associés,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle conformément à la Loi et aux statuts à l'effet de vous rendre compte de l'activité de notre société (la « **Société** ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, soumettre à votre approbation les comptes sociaux et vous demander notamment de vous prononcer sur les résultats et leur affectation, ainsi que de soumettre à votre approbation les comptes consolidés au 31 décembre 2017.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres dossiers et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Les Commissaires aux Comptes ont reçu toutes les informations nécessaires à la réalisation de leurs diligences et à l'émission de leurs rapports.

Nous vous rappelons que par décisions en date du 19 avril 2017, les associés ont décidé de changer la dénomination sociale de "B.A.I." en "**Groupe BatiSanté**".

1 RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CLOS LE 31/12/2017

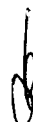
1.1 ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ - RÉSULTATS ÉCONOMIQUES AU COURS DE L'EXERCICE 2017

Nous vous rappelons que la société Groupe BatiSanté est société tête du groupe constituée, au 31 décembre 2017, des sociétés Groupe BatiSanté (Ex B.A.I.) (société mère) et de 9 de ses 11 filiales (le « **Groupe** »). Le Groupe ainsi constitué est régi par le régime fiscal des groupes (intégration fiscale) depuis le 1^{er} janvier 2007.

Analyse chiffrée

La Société a réalisé un chiffre d'affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, de 18.971.227 euros contre 4.278.325 euros pour l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 20.601.349 euros et les charges d'exploitation se sont quant à elles élevées à 14.617.096 euros. Le résultat d'exploitation est donc bénéficiaire de 5.984.252 euros contre un résultat déficitaire de (2.638.248) euros pour l'exercice précédent.



Les produits financiers se sont élevés à 3.986.129 euros dont 3.349.056 euros de boni de fusion provenant de TUP, pour un montant de charges financières de 33.960.097 euros dont 31.312.487 euros de dotations aux provisions pour dépréciation de titres de participations. Le montant du résultat financier est déficitaire de (29.973.968) euros contre un résultat financier bénéficiaire de 34.806.598 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt est déficitaire de (23.989.715) euros contre un résultat bénéficiaire de 32.168.350 euros pour l'exercice précédent.

Les produits exceptionnels se sont élevés à 422.990 euros contre 573.462 euros pour l'exercice précédent, et le montant de charges exceptionnelles s'élève à 362.656 euros contre 5.839.600 euros pour l'exercice précédent. Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 60.334 euros contre un résultat déficitaire de (5.266.138) euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices de 687.981 euros, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 fait ressortir une perte de (24.617.363) euros contre un bénéfice de 29.314.473 euros pour l'exercice précédent.

La clientèle est toujours constituée majoritairement d'administrateurs de biens et aussi de collectivités, foncières immobilières et entreprises, sur l'ensemble du territoire national.

1.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Restructurations

- Transmission universelle du patrimoine de T2C à Batisanté Holding

La transmission universelle du patrimoine de T2C, décidée par son associé unique, Batisanté Holding, le 5 décembre 2016, a été constatée le 6 janvier 2017, à l'issue du délai d'opposition des créanciers.

- Transmission universelle du patrimoine de Batisanté Holding à BAI

La transmission universelle du patrimoine de Batisanté Holding décidée par son associé unique, BAI, le 6 décembre 2016, a été constatée le 9 janvier 2017, à l'issue du délai d'opposition des créanciers. BAI est devenue ainsi l'associée unique des filiales de Batisanté Holding.

Nantissement des actions des filiales détenues par la société BAI au profit du pool bancaire :

A la suite de la réalisation au sein du Groupe des différentes opérations de fusion-absorptions et de dissolution sans liquidation par transmissions universelles de patrimoines, et notamment de la fusion-absorption par la société BAI le 9 janvier 2017 de la société Batisanté Holding dont les actions avaient été nanties le 31 mars 2016, le pool bancaire a demandé à la société BAI, afin de garantir le remboursement du prêt senior ci-dessus mentionné d'un montant de 51.000.000 d'euros, de constituer à leur profit les sûretés suivantes le 9 janvier 2017 :

- Nantissement de la totalité des titres détenus par BAI dans le capital des 10 filiales existantes à cette date,
- Convention de cession de créances professionnelles portant sur les créances intragroupe que BAI détient au titre de contrats de prestations de service intra-groupe (Cession Daily),
- Nantissement de diverses créances.

Le 12 mai 2017, la Société a nanti au profit du pool bancaire les actions des sociétés ABSA Holding, ABSA et SAMOA acquises le 16 janvier 2017.

 2 

Le Groupe ABSA :

- Acquisition du groupe ABSA le 16 janvier 2017 :

BAI a conclu le 23 décembre 2016 avec Mr Patrick Hamon et la société PMH Operative Compagnie un contrat de cession d'actions sous conditions suspensives, moyennant un prix de 5,8 M€ et portant sur l'acquisition de 100 % du capital et des droits de vote du groupe formé par les sociétés Absa Holding, Absa SAS, Absa Contrôle Technique Immobilier Ile de France et SAMOA.

Les conditions suspensives ayant été levées le 9 janvier 2017, les cessions ont été réalisées le 16 janvier 2017 ainsi qu'il suit :

- Acquisition de 100 % du capital de la société Absa Holding, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège social est sis 209-217 avenue de la République – Parc de la Croisée – 93800 Epinay sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 488 896 887.

Cette société a pour activité : le management financier, commercial, social de ses sociétés filiales dans le domaine de l'hygiène des bâtiments et la mise à disposition de personnel.

La société Absa Holding était propriétaire à hauteur de 100 % du capital de la société :

- Absa Contrôle Technique Immobilier Ile de France, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est sis 209-217 avenue de la République – Parc de la Croisée – 93800 Epinay sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 391 813 102.

Cette société a pour activité : les audits antiparasitaires des xylophages et autres nuisibles, ainsi que de la légionellose, les diagnostics des immeubles en matière d'amiante, de plomb et de réseaux gaz, les audits de sécurité des piscines, les prestations de métrage Loi Carrez, plus généralement tous diagnostics et audits de l'habitat. L'entretien et la vérification du bon état de fonctionnement des colonnes sèches et des systèmes d'incendie dans tous types d'immeuble, achat et vente de matériel d'assainissement.

- Acquisition de 50 % du capital de la société Absa SAS, société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros, dont le siège social est sis 209-217 avenue de la République – Parc de la Croisée – 93800 Epinay sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 325 062 578.

Cette société a pour activité : la désinfection, la lutte antiparasitaire, la location de matériel et de personnel de nettoyage, l'enlèvement des déchets.

La société Absa Holding détenait 50 % du capital et des droits de vote de la société Absa SAS.

- Acquisition de 70 % du capital de la société SAMOA, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est sis 209-217 avenue de la République – Parc de la Croisée – 93800 Epinay sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 492 247 960.

Cette société a pour activité : Toutes prestations de nettoyage, d'entretien et d'installation et/ou vente de systèmes de ventilation mécanique contrôlée sanitaire, ou gaz, de traitement de l'air et de désenfumage des immeubles, et plus généralement, des canalisations de toutes natures, toutes prestations d'entretien, réparation ou d'installation de canalisations d'eau ou de gaz, de robinetterie et de plomberie.

La société Absa Holding détenait 30 % du capital et des droits de vote de la société SAMOA.



- Transmission universelle du patrimoine de ABSA HOLDING à Groupe BatiSanté

La société Groupe BatiSanté, associée unique d'ABSA HOLDING, a décidé le 26 juillet 2017 de dissoudre la société sans liquidation par transmission universelle du patrimoine d'ABSA HOLDING à Groupe BatiSanté. A l'issue du délai d'opposition des créanciers, la transmission universelle du patrimoine a été constatée le 30 septembre 2017.

En conséquence de cette transmission universelle de patrimoine, la société Groupe BatiSanté est devenue associée unique des sociétés ABSA, ABSA Contrôle Technique Immobilier Ile de France et SAMOA.

Intégration fiscale d'AZURTECH ENVIRONNEMENT :

Par lettres en date du 10 mars 2017, les sociétés AZURTECH ENVIRONNEMENT et BAI ont déclaré l'entrée de la société AZURTECH ENVIRONNEMENT dans le groupe fiscalement intégré formé par la société BAI, et ce à effet du 1^{er} janvier 2017.

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 19 avril 2017 :

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 19 avril 2017, les associés ont décidé :

- de renouveler les mandats des membres du Comité de Surveillance de M. Etienne Haubold, M. Didier Lefevre et de M. Guillaume Claire, et de nommer Mme Samantha Schwartz en remplacement de M. Tristan Parisot, pour une durée de cinq exercices, soit lors de l'assemblée à tenir en 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- de changer la dénomination sociale de B.A.I. en "Groupe BatiSanté".

Attribution des AGADP :

Dans le contexte des opérations de refinancement et de recapitalisation du Groupe, l'associé unique de B.A.I. a décidé lors de la réunion de Closing du 31 mars 2016, d'autoriser le président de B.A.I. à procéder à l'émission puis à l'attribution définitive de 150.000 actions gratuites de préférence (les « AGADP ») au profit de certains mandataires sociaux et des principaux cadres-clés du Groupe (les « Bénéficiaires »), conformément aux termes et conditions d'un plan d'attribution d'actions gratuites.

Le Président a, par décisions du même jour, fixé les modalités d'attribution des actions gratuites de préférence, dont la durée de la période d'acquisition établie à 12 mois, et a procédé à l'attribution de 150.000 actions gratuites de préférence.

Les Bénéficiaires, informés de ladite attribution par une lettre en date du 31 mars 2016, ont chacun remis au Président un formulaire au terme duquel ils acceptaient de se voir attribuer un certain nombre d'AGADP.

Le plan d'attribution gratuite des actions de préférence a décidé :

- que la période d'acquisition débuterait à la date d'attribution des AGADP et expirerait le dernier jour (inclus) d'une période d'un (1) an à compter de la date d'attribution. Les AGADP ayant été attribuées le 31 mars 2016, la fin de la période d'acquisition est fixée au 31 mars 2017.
- qu'à l'issue de la période d'acquisition, et sous réserve de remplir les conditions d'attribution; à savoir, être lié à la société ou à l'une de ses filiales en qualité de salarié ou mandataire social, et sous réserve de la signature du pacte d'associés et/ou de la promesse de cession et/ou de l'avenant à la promesse de cession, selon le cas, par les bénéficiaires, ces derniers deviendraient propriétaires des actions issues des AGADP et donc associés de la Société par l'inscription de l'attribution définitive dans les registres de la Société.
- que la livraison des actions acquises interviendra dès le premier jour ouvré suivant le jour de la réception par le Président du pacte d'associés et/ou de la promesse de cession et/ou de l'avenant à la promesse de cession, selon le cas, dûment signés par les bénéficiaires et sera constatée par une décision du Président.

Par décisions en date du 19 avril 2017, le Président a décidé, après avoir constaté que toutes les conditions étaient remplies et qu'un des salariés bénéficiaire de 5.445 AGADP ne remplissait plus les conditions :

- d'augmenter le capital social de 144.555 euros par incorporation de cette somme prélevée sur le poste Report à Nouveau,
- d'émettre et d'attribuer 144.555 actions nouvelles par attribution définitive des 144.555 AGADP,

Comité de Surveillance du 19 avril 2017 :

Les membres du Comité de Surveillance ont décidé de renouveler M. Etienne Haubold dans son mandat de Président du Comité de Surveillance pour la durée de son mandat de membre du Comité de Surveillance.

Acquisition d'AP3D :

La société Groupe BatiSanté a procédé le 20 décembre 2017 à l'acquisition, moyennant le prix de 1.819.914 euros, de 100 % des actions composant le capital social de la société AP3D, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 69.000 euros, dont le siège social a été transféré après l'acquisition ZA les Chênes – Les Echets – 01700 Miribel, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Villefranche sous le numéro 500 998 232.

Cette société a pour activité : la dératisation, la désinfection de bâtiments, la désinsectisation, la fumigation et la destruction de vermines, dé-moussage, dé pigeonnage, nettoyage et débarrasage d'objets encombrants.

1.3 DIFFICULTES RENCONTREES – PROGRES REALISES

L'année 2017 a été une année de transition : intégration du groupe ABSA, désengagement de certains marchés, mise en place de l'aide à la planification, nouvelle organisation avec plusieurs embauches à des postes clé.

1.4 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Intégration fiscale de SAMOA :

Par option fiscale en date du 10 mars 2018, les sociétés SAMOA et Groupe BatiSanté ont déclaré l'entrée de la société SAMOA dans le groupe fiscalement intégré formé par la société Groupe BatiSanté, et ce à effet du 1^{er} janvier 2018.

1.5 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous prévoyons de mettre en place un service client global garantissant à nos clients une expérience unique avec une équipe formée et disposant de tous nouveaux outils, cela permettra de soutenir une croissance des ventes d'environ 5 %.

Nous continuons aussi d'investir dans le digital et dans des acquisitions.

Les perspectives d'avenir restent liées à celles de nos filiales.

1.6 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société Topics développe notre ERP et supporte l'amélioration constante des prestations du Groupe. Plusieurs innovations ont été mises en place, BatiPass, BatiRoute et nous avons de nombreux projets pour 2018.

 5 

1.7 DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Nous avons pris note du fait que pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2016, les sociétés doivent communiquer, conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients suivant les modalités suivantes :

- soit communication des délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients, par date d'échéance,
- soit les informations suivantes :
 - pour les fournisseurs de la société, le nombre et le montant total hors taxe des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats hors taxe de l'exercice ;
 - pour les clients de la société, le nombre et le montant total hors taxe des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice.

Notre logiciel comptable ne nous permettant pas cette année de vous communiquer les informations selon ces modalités, nous vous communiquons le tableau de l'année dernière, mis à jour, relatif à la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Date échéance	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à + de 61 Jours	Solde des dettes non échu
2017	68 555,39 €	37 693,37 €	93 923,82 €	545 982,70 €
2016	163 778,19 €	146 243,30 €	-	(16 540,91) €

D'autre part, nous joignons en annexe, la balance par date d'échéance des créances clients au 31 décembre 2017.

1.8 MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES

Conformément aux dispositions légales, nous vous informons que notre société n'a pas de succursale.

1.9 FILIALES ET PARTICIPATIONS

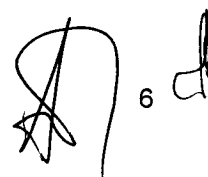
➤ Prises de participations

Notre Société n'a pris au cours de l'exercice écoulé aucune participation.

➤ Prise de contrôle

Nous vous indiquons que notre Société s'est assuré le contrôle des sociétés suivantes qui ne détiennent aucune participation dans notre capital :

- . Prise de contrôle par voie d'achat de 100 % du capital de :
 - Absa Holding,
 - AP3D.
- . Prise de contrôle par voie d'achat de 70 % du capital de SAMOA,



- . Prise de contrôle par voie d'achat de 50 % du capital de ABSA,
- . Par la transmission universelle du patrimoine de Batisanté Holding, constatée le 9 janvier 2017, à son associé unique, notre Société est devenue à cette date, détentrice à 100 % du capital des filiales de Batisanté Holding, à savoir :

- 01 CONTROLE
- DEP
- ETB ASCENSEURS
- SAGEX
- AZURTECH ENVIRONNEMENT
- SNES PARTNERS
- CRISTAL
- VALMI
- VOLTAIRE ELECTRIC
- TOPICS

A la suite de restructurations intervenues au sein du Groupe au cours de l'exercice 2017, les filiales détenues à 100 % par Groupe Batisanté au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

- 01 CONTROLE
- DEP
- ETB ASCENSEURS
- SAGEX
- AZURTECH ENVIRONNEMENT
- CRISTAL (devenue ABSA CRISTAL)
- VALMI
- VOLTAIRE ELECTRIC
- TOPICS
- SAMOA
- AP3D

➤ Cession de participations

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons cédé aucune participation.

1.10 ACTIVITE DES FILIALES

Nous vous indiquons ci-après la situation des filiales par branche d'activités :

TOPICS

L'exercice 2017 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 1.562.165 € contre 1.294.516 € pour l'exercice précédent soit une augmentation de l'ordre de 20,68 %.

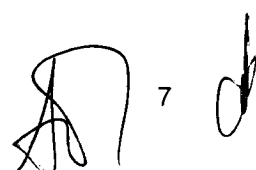
Les charges d'exploitation se sont élevées à 1.082.339 € contre 832.602 € pour l'exercice précédent.

Le pourcentage de ces frais par rapport au chiffre d'affaires hors taxes s'établit comme suit :

$$\frac{1.082.339 \text{ €}}{1.562.165 \text{ €}} = 69,28 \% \text{ au } 31.12.17 \text{ contre } \frac{832.602 \text{ €}}{1.294.516 \text{ €}} = 64,32 \% \text{ au } 31.12.16$$

Le compte de résultat fait apparaître :

1. Un résultat d'exploitation d'un montant positif de 484.579 € contre un résultat d'exploitation positif de 464.786 € pour l'exercice précédent.

7 

2. Un résultat financier d'un montant positif de 2.729 € contre un résultat financier positif de 74.451 € pour l'exercice précédent.
3. Un résultat exceptionnel d'un montant négatif de 559 € contre un résultat exceptionnel négatif de 599 € pour l'exercice précédent.
4. Un résultat net positif de 330.573 € contre un résultat net positif de 378.999 € pour l'exercice précédent.

Par décision en date du 15 décembre 2017, la société Groupe BatiSanté a été nommé Président de la société TOPICS.

La société T2C était une structure de commercialisation des produits du Groupe et des structures supports

• **T2C**

Nous vous rappelons que la société T2C a été dissoute sans liquidation par transmission universelle de son patrimoine à la société Batisanté Holding en date du 6 janvier 2017 et radiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny le 22 février 2017.

Les sociétés ci-après ont une activité formant le pôle "Diagnostic et Contrôle"

• **D.E.P**

L'exercice 2017 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 11.321.915 euros contre 11.520.536 euros pour l'exercice précédent soit un chiffre d'affaires relativement stable sur ces deux exercices.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 10.163.419 euros contre 10.574.919 euros pour l'exercice précédent.

Le pourcentage de ces frais par rapport au chiffre d'affaires hors taxes s'établit comme suit :

$$\frac{10.163.419 \text{ €}}{11.321.915 \text{ €}} = 89,77 \% \text{ au } 31.12.17 \text{ contre } \frac{10.574.919 \text{ €}}{11.520.536 \text{ €}} = 91,79 \% \text{ au } 31.12.16$$

Le compte de résultat fait apparaître :

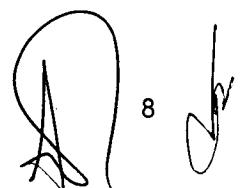
1. Un résultat d'exploitation d'un montant positif de 1.305.092 euros contre un résultat d'exploitation positif de 1.041.049 euros pour l'exercice précédent.
2. Un résultat financier d'un montant positif de 6.229 euros contre un résultat financier positif de 4.497 euros pour l'exercice précédent.
3. Un résultat exceptionnel d'un montant négatif de 4.028 euros contre un résultat exceptionnel positif de 140.108 euros pour l'exercice précédent.
4. Un résultat net positif de 836.095 euros contre un résultat net positif de 725.097 euros pour l'exercice précédent.

• **E.T.B. ASCENSEURS**

L'exercice 2017 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 1.513.043 € contre 1.158.541 € pour l'exercice précédent soit une augmentation de l'ordre de 30,60 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1.028.910 € contre 884.995 € pour l'exercice précédent.

8



Le pourcentage de ces frais par rapport au chiffre d'affaires hors taxes s'établit comme suit :

$$\frac{1.028.910 \text{ €}}{1.513.043 \text{ €}} = 68,00 \% \text{ au } 31.12.17 \text{ contre } \frac{884.995 \text{ €}}{1.158.541 \text{ €}} = 76,39 \% \text{ au } 31.12.16$$

Le compte de résultat fait apparaître :

1. Un résultat d'exploitation d'un montant positif de 504.140 € contre un résultat d'exploitation positif de 291.605 € pour l'exercice précédent.
2. Un résultat financier d'un montant positif de 173 € contre un résultat financier positif de 79 € pour l'exercice précédent.
3. Un résultat exceptionnel d'un montant négatif de 452 € contre un résultat exceptionnel négatif de 8.342 € pour l'exercice précédent.
4. Un résultat net d'un montant positif de 341.077 € contre un résultat net positif de 192.600 € pour l'exercice précédent.

• **01 CONTRÔLE**

L'exercice 2017 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 3.679.871 € contre 3.737.307 € pour l'exercice précédent soit un chiffre d'affaires relativement stable sur ces deux exercices.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2.948.898 € contre 3.143.925 € pour l'exercice précédent.

Le pourcentage de ces frais par rapport au chiffre d'affaires hors taxes s'établit comme suit :

$$\frac{2.948.898 \text{ €}}{3.679.871 \text{ €}} = 80,14 \% \text{ au } 31.12.17 \text{ contre } \frac{3.143.925 \text{ €}}{3.737.307 \text{ €}} = 84,12 \% \text{ au } 31.12.16$$

Le compte de résultat fait apparaître :

1. Un résultat d'exploitation d'un montant positif de 794.347 € contre un résultat d'exploitation positif de 639.372 € pour l'exercice précédent.
2. Un résultat financier d'un montant positif de 1.829 € contre un résultat financier positif de 1.961 € pour l'exercice précédent.
3. Un résultat exceptionnel d'un montant positif de 186 € contre un résultat exceptionnel négatif de 2.630 € pour l'exercice précédent.
4. Un résultat net positif de 545.680 € contre un résultat net positif de 438.119 € pour l'exercice précédent.

Contrôle URSSAF :

Nous vous informons que la société fait l'objet d'un contrôle URSSAF qui a commencé le 5 décembre 2017 et qui est toujours en cours.

Les sociétés ci-après ont une activité formant le pôle "Hygiène et Assainissement"

• **ABSA CHRISTAL**

La société CHRISTAL a signé le 27 octobre 2017 un projet de traité de fusion prévoyant la fusion-absorption des sociétés ABSA et S.N.E.S. PARTNERS, sociétés sœurs de CHRISTAL.



Par décisions en date du 18 décembre 2017, Groupe BatiSanté, associé unique de la société CHRISTAL a :

- constaté la réalisation de la fusion-absorption des sociétés ABSA et S.N.E.S. PARTNERS, à effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2017.

En rémunération de ces apports fusions, son capital social a été augmenté d'un montant total de 31.328 euros par création de 1.958 actions nouvelles d'une valeur nominale de 16 euros de la façon suivante et dégageant une prime totale de fusion de 1.340.045 € :

- pour les apports de ABSA : augmentation de capital de 21.328 € par création de 1.333 actions nouvelles de 16 € et affectation de la prime de fusion issue de la différence entre le patrimoine transmis (1.154.856 €) et la valeur nominal des titres créés (21.328 €), soit un total de 1.133.528 € à un compte Prime de fusion.
- pour les apports de S.N.E.S. PARTNERS : augmentation de capital de 10.000 € par création de 625 actions nouvelles de 16 € et affectation de la prime de fusion issue de la différence entre le patrimoine transmis (216.517 €) et la valeur nominal des titres créés (10.000 €), soit un total de 206.517 € à un compte Prime de fusion.
- décidé de changer la dénomination sociale de la société CHRISTAL pour adopter ABSA CHRISTAL.

L'exercice 2017 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 16.116.607 euros contre 13.570.884 euros pour l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 18,76 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 16.042.426 euros contre 13.068.674 euros pour l'exercice précédent.

Le pourcentage de ces frais par rapport au chiffre d'affaires hors taxes s'établit comme suit :

$$\frac{16.042.426 \text{ €}}{16.116.607 \text{ €}} = 99,54 \% \text{ au } 31.12.17 \text{ contre } \frac{13.068.674 \text{ €}}{13.570.884 \text{ €}} = 96,30 \% \text{ au } 31.12.16$$

Le compte de résultat fait apparaître :

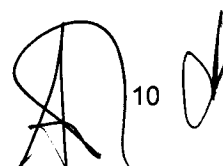
1. Un résultat d'exploitation d'un montant positif de 308.360 euros contre un résultat d'exploitation d'un montant positif de 653.412 euros pour l'exercice précédent.
2. Un résultat financier d'un montant négatif de 195 euros contre un résultat financier d'un montant positif de 5.212 euros pour l'exercice précédent.
3. Un résultat exceptionnel d'un montant positif de 307 euros contre un résultat exceptionnel d'un montant positif de 9.289 euros pour l'exercice précédent.
4. Un résultat net d'un montant positif de 308.472 euros contre un résultat net positif de 473.379 euros pour l'exercice précédent.

D'autre part, la société ABSA CHRISTAL a cédé le 2 janvier 2018 la branche de son fonds de commerce de prestations de maintenance et de travaux de réparation sur les pompes de relevage, les systèmes de ventilation et l'inspection télévisée de canalisations qu'elle exploitait à Paris, 21, rue de Fécamp à la société SAMOA, moyennant le prix de 448.000 euros.

• **VALMI**

L'exercice 2017 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 1.404.270 € contre 1.289.105 € pour l'exercice précédent soit une augmentation de l'ordre de 8,93 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1.334.290 € contre 1.430.229 € pour l'exercice précédent.

 10

Le pourcentage de ces frais par rapport au chiffre d'affaires hors taxes s'établit comme suit :

$$\frac{1.334.290 \text{ €}}{1.404.270 \text{ €}} = 95,02 \% \text{ au } 31.12.17 \text{ contre } \frac{1.430.229 \text{ €}}{1.289.105 \text{ €}} = 110,95\% \text{ au } 31.12.16$$

Le compte de résultat fait apparaître :

1. Un résultat d'exploitation d'un montant positif de 82.223 € contre un résultat d'exploitation négatif de 136.967 € pour l'exercice précédent.
2. Un résultat financier d'un montant négatif de 903 € contre un résultat financier positif de 634 € pour l'exercice précédent.
3. Un résultat exceptionnel d'un montant positif de 57 € contre un résultat exceptionnel positif de 2.423 € pour l'exercice précédent.
4. Un résultat net positif de 81.377 € contre un net négatif de 133.909 € pour l'exercice précédent.

• **AZURTECH ENVIRONNEMENT**

L'exercice 2017 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 766.288 € contre 844.264 € pour l'exercice précédent soit une diminution de l'ordre de 9,242%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 777.608 € contre 1.034.298 € pour l'exercice précédent.

Le pourcentage de ces frais par rapport au chiffre d'affaires hors taxes s'établit comme suit :

$$\frac{777.608 \text{ €}}{766.288 \text{ €}} = 101,48 \% \text{ au } 31.12.17 \text{ contre } \frac{1.034.298 \text{ €}}{844.264 \text{ €}} = 122,51 \% \text{ au } 31.12.16$$

Le compte de résultat fait apparaître :

1. Un résultat d'exploitation d'un montant positif de 31.233 € contre un résultat d'exploitation négatif de 175.578 € pour l'exercice précédent.
2. Un résultat financier d'un montant positif de 291 € contre un résultat financier négatif de 976 € pour l'exercice précédent.
3. Un résultat exceptionnel d'un montant positif de 127 € contre un résultat exceptionnel négatif de 1.558 € pour l'exercice précédent.
4. Un résultat net positif de 31.651 € contre un résultat net négatif de 178.113 € pour l'exercice précédent.

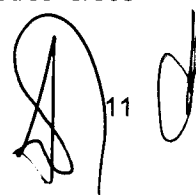
La société ci-après a une activité de "Sécurité Incendie"

• **SAGEX**

La société SAGEX a signé le 26 octobre 2017 un projet de traité de fusion prévoyant la fusion-absorption de la société ABSA Contrôle Technique Immobilier Ile de France, société sœur de SAGEX.

Par décisions en date du 18 décembre 2017, Groupe BatiSanté, associé unique de la société SAGEX a constaté la réalisation de la fusion-absorption de la société ABSA Contrôle Technique Immobilier Ile de France, à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

En rémunération de cet apport-fusion, son capital social a été augmenté de 2.000 euros par création de 125 actions nouvelles d'une valeur nominale de 16 euros et affectation de la prime de fusion issue de la différence entre le patrimoine transmis (177.672 €) et la valeur nominal des titres créés (2.000 €), soit un total de 175.672 € à un compte Prime de fusion.



L'exercice 2017 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 16.114.801 euros contre 16.596.497 euros pour l'exercice précédent, ce qui représente une diminution de l'ordre de 2,90 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 15.800.555 euros contre 17.233.364 euros pour l'exercice précédent.

Le pourcentage de ces frais par rapport au chiffre d'affaires hors taxes s'établit comme suit :

$$\frac{15.800.555 \text{ €}}{16.114.801 \text{ €}} = 98,05 \% \text{ au } 31.12.17 \text{ contre } \frac{17.233.364 \text{ €}}{16.596.497 \text{ €}} = 103,84 \% \text{ au } 31.12.16$$

Le compte de résultat fait apparaître :

1. Un résultat d'exploitation d'un montant positif de 600.539 euros contre un résultat d'exploitation négatif de 471.566 euros pour l'exercice précédent.
2. Un résultat financier d'un montant négatif de 14.370 euros contre un résultat financier négatif de 3.788 euros pour l'exercice précédent.
3. Un résultat exceptionnel d'un montant négatif de 16.577 euros contre un résultat exceptionnel négatif de 23.936 euros pour l'exercice précédent.
4. Un résultat net positif de 576.054 euros contre un résultat net négatif de 499.290 euros pour l'exercice précédent.

La société ci-après a une activité de "Courants faibles et Electricité"

• VOLTAIRE ELECTRIC

Par décisions en date du 15 décembre 2017, Groupe BatiSanté, associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 2 allée Nicéphore Niépce 93360 Neuilly-Plaisance au 209-217 avenue de la République Parc de la Croisée 93800 Épinay-sur-Seine.

L'exercice 2017 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 1.342.239 € contre 1.715.103 € pour l'exercice précédent soit une augmentation de l'ordre de 21,74 %.

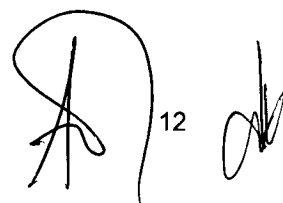
Les charges d'exploitation se sont élevées à 1.475.905 € contre 1.963.615 € pour l'exercice précédent.

Le pourcentage de ces frais par rapport au chiffre d'affaires hors taxes s'établit comme suit :

$$\frac{1.475.905 \text{ €}}{1.342.239 \text{ €}} = 109,96 \% \text{ au } 31.12.17 \text{ contre } \frac{1.963.615 \text{ €}}{1.715.103 \text{ €}} = 114,49 \% \text{ au } 31.12.16$$

Le compte de résultat fait apparaître :

1. Un résultat d'exploitation d'un montant négatif de 118.313 € contre un résultat d'exploitation négatif de 219.893 € pour l'exercice précédent.
2. Un résultat financier d'un montant négatif de 143 € contre un résultat financier positif de 1.769 € pour l'exercice précédent.
3. Aucun résultat exceptionnel sur l'exercice contre un résultat exceptionnel positif de 280.308 € pour l'exercice précédent.
4. Un résultat net négatif de 118.457 € contre un résultat net positif de 62.185 € pour l'exercice précédent.



- **SAMOA**

L'exercice 2017 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 1.534.097 € contre 1.309.236 € pour l'exercice précédent soit une augmentation de l'ordre de 17,17 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1.540.133 € contre 1.247.357 € pour l'exercice précédent.

Le pourcentage de ces frais par rapport au chiffre d'affaires hors taxes s'établit comme suit :

$$\frac{1.540.133 \text{ €}}{1.534.097 \text{ €}} = 100,39 \% \text{ au } 31.12.17 \text{ contre } \frac{1.247.357 \text{ €}}{1.309.236 \text{ €}} = 95,27 \% \text{ au } 31.12.16$$

Le compte de résultat fait apparaître :

1. Un résultat d'exploitation d'un montant positif de 1.141 € contre un résultat d'exploitation positif de 78.834 € pour l'exercice précédent.
2. Un résultat financier d'un montant négatif de 297 € contre aucun résultat financier pour l'exercice précédent.
3. Un résultat exceptionnel d'un montant positif de 5.826 euros contre un résultat exceptionnel positif de 638 euros pour l'exercice précédent.
4. Un résultat net positif de 1.944 € contre un résultat net positif de 63.592 € pour l'exercice précédent.

La société a acheté à la société ABSA CRISTAL le 2 janvier 2018 la branche de son fonds de commerce de prestations de maintenance et de travaux de réparation sur les pompes de relevage, les systèmes de ventilation et l'inspection télévisée de canalisations qu'elle exploitait à Paris, 21, rue de Fécamp, moyennant le prix de 448.000 euros.

- **AP3D**

Cette société ayant été acquise le 29 décembre 2017, nous ne présentons pas de résultats pour l'exercice 2017.

1.12 AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à (24.617.362,88) euros en totalité au compte Report à Nouveau.

1.13 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Nous vous rappelons en outre qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

1.14 SITUATION DES MANDATS DES DIRIGEANTS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous indiquons qu'aucun mandat n'est arrivé à échéance.

1.15 CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune nouvelle convention donnant lieu à application de l'article L. 227-10 du Code de commerce. Vos Commissaires aux Comptes en font état dans leur rapport spécial.

 13 

1.16 PRETS DE TRESORERIE INTERENTREPRISES

Au cours de l'exercice écoulé, aucun prêt de trésorerie interentreprises n'a été concédé par votre société.

1.17 PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce, votre Comité de Direction vous informe, dans ses rapports spéciaux, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions et L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce concernant l'attribution gratuite d'actions.

Vos commissaires aux comptes relatent dans leur rapport sur les comptes de l'exercice, l'accomplissement de leur mission.

2 RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2017

2.2 ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-16 du Code de commerce, notre Société a établi des comptes consolidés avec les sociétés suivantes détenues à 100 % :

- DEP
- SAGEX
- ABSA CRISTAL
- ETB ASCENSEURS
- 01 CONTROLE
- AZURTECH ENVIRONNEMENT
- TOPICS
- VALMI
- VOLTAIRE ELECTRIC

Toutes les sociétés du groupe sont intégrées fiscalement au 31 décembre 2017 à l'exception :

- de SAMOA dont l'intégration a pris effet au 1^{er} janvier 2018,
- d'AP3D qui ne le sera qu'à compter de l'exercice 2019.

Ces comptes consolidés que nous soumettons à votre approbation font ressortir un chiffre d'affaires consolidé de 52.799 Keuros et un résultat net consolidé bénéficiaire de 3.318 Keuros.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 10.076 K€ contre 9.003 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant du résultat financier est déficitaire de (2.664) K€ contre un résultat déficitaire de (3.393) K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat courant des sociétés intégrées est bénéficiaire de 7.412 K€ contre un résultat bénéficiaire de 5.610 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est déficitaire de (581) K€ contre un montant déficitaire de (3.241) K€ pour l'exercice précédent.

 14 

Le résultat net de l'ensemble consolidé et le résultat net part du Groupe est bénéficiaire de 3.318 K€ contre un résultat déficitaire de (1.742) K€ pour l'exercice précédent.

La situation de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, son évolution prévisible, les événements importants et les activités en matière de recherche et de développement ont été déjà présentés dans la **Partie I** du présent rapport de gestion.

Activité du Groupe :

Dans un contexte d'intégration du groupe Absa et de réorganisation de ses activités, le chiffre d'affaires consolidé est en décroissance de 4,5% à périmètre constant. Le groupe a entamé un désengagement sur le CFE (Foncières) peu rentable et très consommateur de ressources administratives. La société Voltaire a vu son carnet de commande baisser, elle fait désormais partie du pôle Solution Technique avec une force commerciale dédiée et un directeur de pôle récemment embauché. Le pôle Diagnostic et Contrôle continue son développement.

La marge d'exploitation 2017 est en progression par rapport à N-1 à 49%. Beaucoup de projets ont été initiés en 2017, les résultats seront visibles dès le premier semestre 2018.

Les coûts de structure sont en diminution malgré des investissements en management et en transformation.

Nous vous précisons que le groupe compte 527 salariés au 31 décembre 2017 hors AP3D.

2.3 PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes consolidés sont conformes à la réglementation en vigueur.

2.4 APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés.

Vos Commissaires aux Comptes vous font part, dans leur rapport, de leurs appréciations sur ces comptes consolidés.

Nous vous invitons à vous prononcer favorablement sur le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Le Comité de Direction

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the Chairman of the Board of Directors, positioned over the signature line.

ANNEXE AU BILAN : BALANCE CLIENTS AU 31 DECEMBRE 2017

Balance Agée		Période du 01/01/17 au 31/12/17
D'après date d'échéance Sur la date la plus lointaine		Tenue de compte : EURO
GROUPE BATISANTE		

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 SQL 8.52

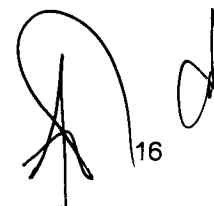
Date de tirage 06/04/18

à 11:45:22

Page :

1

Numéro de compte	Intitulé des comptes	Solde du compte	Solde non échu	de 1 à 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	plus de 91 jours
4110000	Clients collectifs						
ALG18	ALLEGRE GI	300,00			300,00		
BRLE7	LEMOINE BR	564,00					564,00
BUGN9	BUGNOT	1 700,00					1 700,00
Total C. général	4110000	2 564,00			300,00		2 264,00
4115000	(IG) Clients (coll)						
4VALM	VALMI	64 311,76	40 767,76	23 544,00			
5TOPI	TOPICS	28 800,00		28 800,00			
ABSA9	ABSA	86 438,98	59 378,98	27 060,00			
ABSAC	ABSA Contrôle	32 851,99	21 265,99	11 586,00			
AZEN1	AZURTECH	26 220,19	17 820,19	8 400,00			
CHRI1	CHRISTAL	527 962,68	376 191,35	151 771,33			
DEPP9	D. E. P.	440 842,62	296 449,74	144 392,88			
ETB0A	E. T. B.	72 542,44	51 342,92	21 199,52			
SAGEQ	SAGEX	857 699,84	665 806,78	191 893,06			
SAMOA	SAMOA	24 516,00	10 008,00	14 508,00			
SNES9	SNES PART	36 295,68	29 896,26	6 399,42			
VOEL9	VOLTAIRE E	49 280,00	11 196,00	38 084,00			
ZUCO1	01 CONTRO	138 538,93	88 087,85	50 451,08			
Total C. général	4115000	2 386 301,11	1 668 211,82	718 089,29			
Totaux		2 386 865,11	1 668 211,82	718 089,29	300,00		2 264,00
% Période			69,83 %	30,06 %	0,01 %		0,09 %



ANNEXE AU BILAN : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L. 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable de : titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- SAS SAMOA	10 000	280 482	100,00	570 000	570 000	200 000		1 534 097	1 944	
- SAS VALMI	176 990	51 917		2 450 000	2 450 000	522 147		1 404 270	81 377	
- SAS TOPICS	16 000	54 078		1 550 000	1 550 000			1 562 165	330 573	
- SAS SAGEX	44 352	166 850		6 128 324	6 128 324	4 457 818		16 114 801	576 054	
- SAS VOLTAIRE ELECTRIC	435 400	1 194 854		1 877 258	1 877 258	103 162		1 342 239	118 457	
- SAS ETB ASCENCEURS	88 000	69 152		328 533	328 533			1 513 043	341 077	
- SAS DEP	41 040	1 212 314		10 878 061	10 878 061			11 321 915	836 095	
- SAS ABSA CRISTAL	122 176	2 358 519		20 506 960	20 506 960	790 420		16 116 607	308 472	
- SAS AZURTECH ENVIRONNEMENT	32 370	26 440		824 679	824 679	258 871		766 288	31 651	
- SAS 01 CONTROLE	250 848	816 051		2 689 796	2 689 796			3 679 871	545 680	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

